

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

BORDEAUX : Prolongement de la rue du docteur Albert Schweitzer (33)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Bordeaux Métropole

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Alain Anziani, Président de Bordeaux Métropole

RCS / SIRET

2 4 3 3 0 0 3 1 6 0 0 0 1 1

Forme juridique

EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6°a)	Prolongement d'une route existante sur 120 m

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit le prolongement de la rue du Docteur Albert Schweitzer jusqu'à la rue Jean Arthus. Ce prolongement aura une largeur de 12 m sur une longueur de 120 m. La voie sera à double sens avec stationnements bilatéraux.

Des trottoirs bilatéraux permettront la continuité des cheminements piétons. Le projet de voirie est accompagné par la plantation d'une trame végétale bilatérale, composée d'arbres tiges plantés sur des massifs de tapissantes et d'arbustes en mélange. Cette trame s'intercale dans les bandes de stationnement.

La création de réseaux sera également prévue.

4.2 Objectifs du projet

Le projet urbain du quartier du Grand Parc approuvé en 2014 et mis à jour en 2016 comprend les orientations suivantes :

- Renforcer la lisibilité des espaces publics et faciliter les déplacements actifs
- Renforcer l'attractivité des équipements autour d'espaces publics majeurs
- Révéler le grand jardin public du quartier pour tous publics
- Valoriser le patrimoine et offrir une nouvelle mixité d'habitat.

Le projet de prolongement de la rue du Docteur Albert Schweitzer est inclus dans le projet urbain du Grand Parc et répond à ses objectifs. Ce prolongement permettra le raccordement de la rue du Docteur Albert Schweitzer existante avec la rue Jean Artus à l'Ouest et améliorera ainsi la desserte générale de ce secteur. Cette ouverture donnera également un nouvel accès aux équipements publics : le groupe scolaire Albert Schweitzer et le gymnase II Grand Parc.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consistent en un prolongement de la rue du Docteur Albert Schweitzer.

La rue du Docteur Albert Schweitzer requalifiée et son prolongement seront composés des éléments suivants :

- Deux voies de circulation (en double sens) en enrobés pour une emprise totale de chaussée de 5.50 m de large ;
- Des stationnements bilatéraux en enrobés de 2 m de large ;
- Des trottoirs bilatéraux en enrobés de 1.50m de large.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les riverains pourront bénéficier d'une voie de circulation permettant d'améliorer la desserte du quartier. Les piétons bénéficieront d'espaces aux normes d'accessibilité, d'un accès plus sécurisé au Gymnase II du Grand Parc. Les cyclistes pourront circuler à double sens.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet	1500 m ²
Longueur de la voie	120 mètres de voie publique nouvelle (+ 50 m de rehabilitation de la voie existante)
Largeur de la voie	12,5 mètres

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

rue du Docteur Albert Schweitzer à
Bordeaux

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 0 ° 34' 50 " 50 Lat. 44 ° 51' 46 " 20

Point d'arrivée :

Long. 0 ° 34' 56 " 80 Lat. 44 ° 51' 43 " 10

Communes traversées :

Bordeaux (33)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention bruit communautaire - délibération du 23 décembre 2019 Arrêté préfectoral du 03 mars 2009 (voies départementales et communautaires) Arrêté préfectoral du 02 juin 2016 (portant approbation de la révision du classement sonore des infrastructures de transport terrestre de la Gironde)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO - voir carte en pièce jointe + périmètre des Monuments historiques
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir carte en pièce jointe - Plan de prévention du risque inondation pour l'aire élargie de l'agglomération bordelaise approuvé (arrêté préfectoral du 7 juillet 2005). Plan approuvé et annexé au PLU de Bordeaux Métropole
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Terrains remblayés lors de la construction du Grand Parc.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir carte périmètre des monuments historiques en pièce jointe

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Information inconnue
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Création de la structure de la chaussée et du revêtement de la chaussée et des trottoirs.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise de la future voie traverse des parking existants déjà aménagés en enrobé.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Création d'une voie plus directe qui pourrait générer de nouveaux déplacements
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Durant le chantier + bruit généré par les circulations

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui le temps des travaux (ponctuellement)
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eclairage de la future voie
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, pour les engins de chantier le temps des travaux
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, déchets de chantier dont la quasi totalité est valorisable (bordures béton, fraisat terre)

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Ce projet s'inscrit dans un milieu urbain et ne semble pas susceptible d'affecter l'environnement.

L'évolution relative aux fonctions des espaces impactés par le projet est positive, ces espaces sont actuellement occupés par du stationnement sur enrobé. Ce prolongement permettra une nette amélioration des déplacements tous modes et sécurisera les modes doux .

Après la phase des travaux qui générera inévitablement des désagréments (nuisances sonores ou vibrations), la circulation sera faible et apaisée et améliorera l'accès au gymnase II du Grand Parc.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Carte périmètre UNESCO
Plan des servitudes d'utilité publique
Carte inondation réglementation PPRI

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



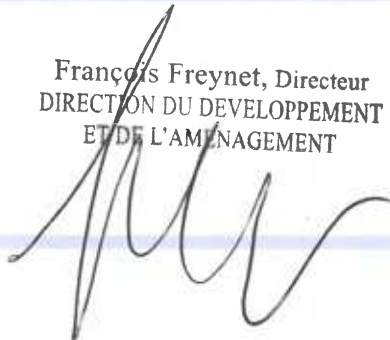
Fait à Bordeaux

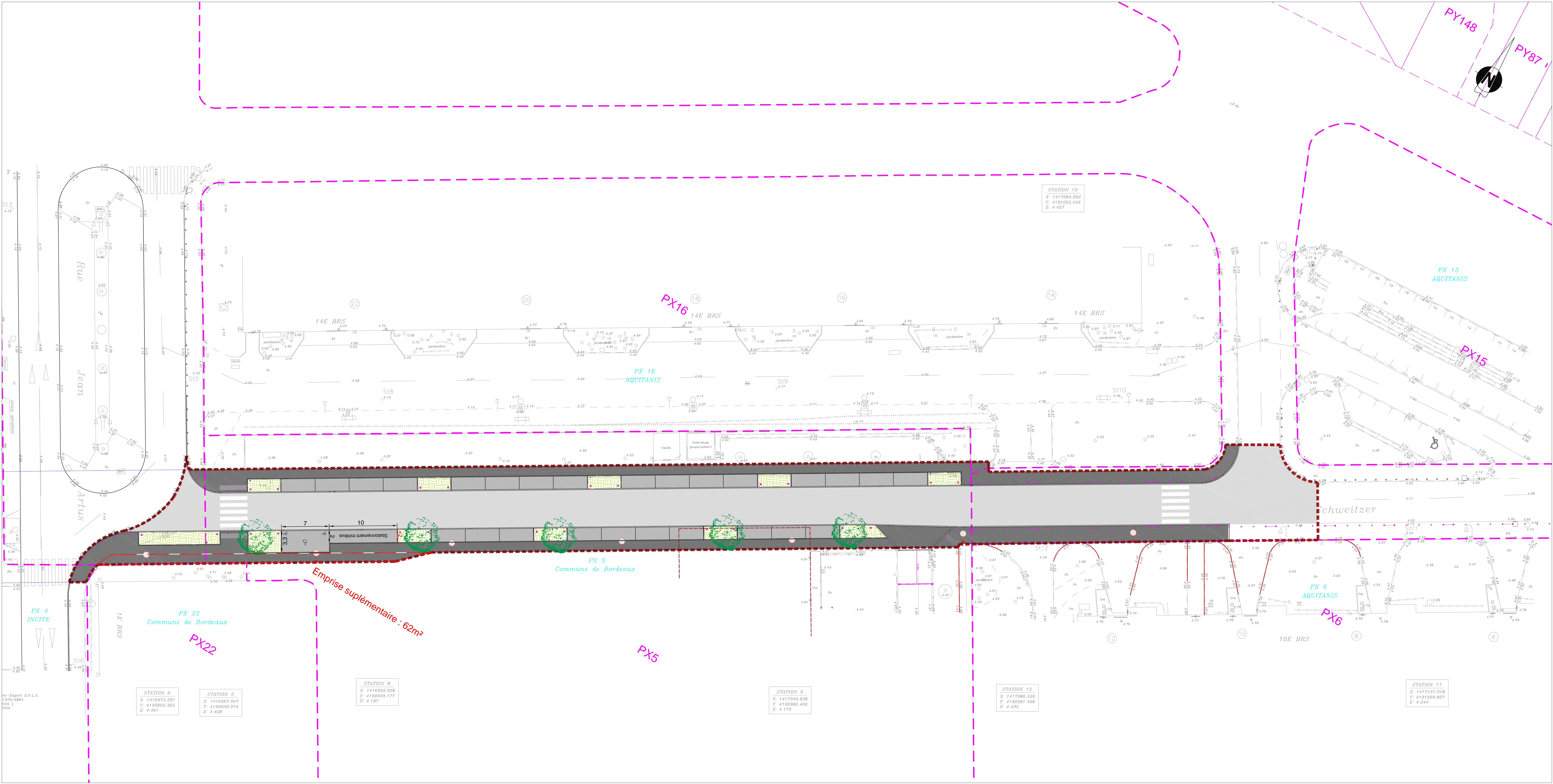
le,

31.08.2020

Signature

François Freynet, Directeur
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT
ET DE L'AMENAGEMENT





Pro-Expert, D.P.L.C.
1379/0883
045
20m

STATION 6
X: 1416973.291
Y: 4190892.362
Z: 4.461

STATION 5
X: 1416967.047
Y: 4190930.074
Z: 4.428

STATION 8
X: 1416992.008
Y: 4190949.177
Z: 4.187

STATION 9
X: 1417040.636
Y: 4190980.466
Z: 4.170

STATION 12
X: 1417086.526
Y: 4190981.428
Z: 4.432

STATION 11
X: 1417131.018
Y: 4191009.807
Z: 4.244

STATION 10
X: 1417084.892
Y: 4191005.545
Z: 4.487

Emprise supplémentaire : 62m²

PX 5
Commune de Bordeaux

PX 22
Commune de Bordeaux

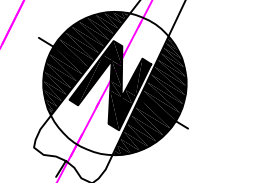
PX 15
AQUITANIS

PX 16
AQUITANIS

PX 6
AQUITANIS

PY148

PY87



Rue Jean Artus

14E BRS

14E BRS

14E BRS

Schweitzer

7

10

Stationnement taxis

3.63

7

10

7

10

7

10

7

10

7

10

7

10

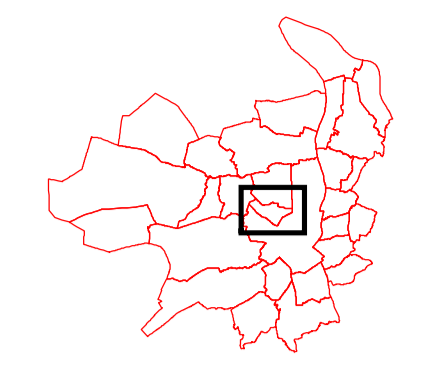
7

10

7

Annexes

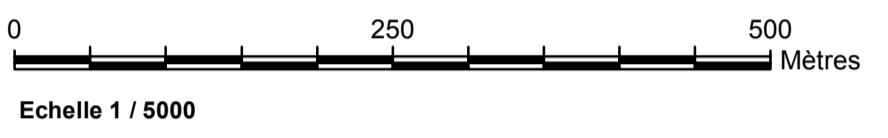
Plan des servitudes d'utilité publique



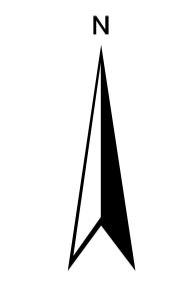
Communes concernées :
BORDEAUX
BRUGES
LE BOUSCAT





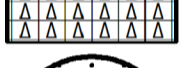

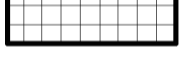
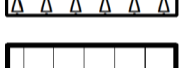























1ère révision approuvée par délibération du conseil de la Métropole en date du 16 décembre 2016
Mise à jour par arrêté du 07 janvier 2020



Source du fond de plan : DSDPP PCI - 2016
Bordeaux Métropole - 2016



-  limite du P.L.U.
-  A1 PROTECTION DES BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER
-  A4 COURS D'EAU NON DOMANIAUX
-  A5 CANALISATIONS D'EAU
-  A7 FORETS DE PROTECTION
-  AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET CLASSES
-  AC2 PROTECTION DES SITES ET DES MONUMENTS NATURELS INSCRITS ET CLASSES
-  AC3 RESERVES NATURELLES
-  AC4 PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER
-  AR3 PROTECTION DES MAGASINS A POUSSIERE DE L'ARMEE ET DE LA MARINE
-  AR6 ABORDS DES CHAMPS DE TIR
-  AS1 INSTAURATION DE PERIMETRE DE PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES
-  EL3 HALAGE ET MARCHEPIED
-  EL7 ALIGNEMENT
-  EL11 INTERDICTION D'ACCES
-  I1 HYDROCARBURES LIQUIDES OU LIQUEFIES SOUS PRESSION
-  I3 CANALISATIONS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE GAZ
-  I4 CANALISATIONS ELECTRIQUES
-  I6 MINES ET CARRIERES
-  Int1 CIMETIERES
-  JS1 INSTALLATIONS SPORTIVES
-  PM1 PLAN D'EXPOSITION AUX RISQUES NATURELS (voir plans annexes aux servitudes d'utilité publique par commune)
-  PM2 PROTECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES
-  PM3 SERVITUDES RESULTANT DE L'ETABLISSEMENT DE PLANS DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES
-  PT1 PROTECTION DES TRANSMISSIONS RADIOELECTRIQUES CONTRE LES PERTURBATIONS ELECTROMAGNETIQUES
-  PT2 PROTECTION DES TRANSMISSIONS RADIOELECTRIQUES CONTRE LES OBSTACLES
-  PT3 COMMUNICATIONS TELEPHONIQUES ET TELEGRAPHIQUES
-  T1 ZONE FERROVIAIRE EN BORDURE DE LAQUELLE PEUVENT S'APPLIQUER LES SERVITUDES RELATIVES AUX VOIES DE CHEMIN DE FER
-  T5 DEGAGEMENT AERONAUTIQUE AERODROMES CIVILS ET MILITAIRES





Annexes aux servitudes d'utilité publique

PM1
 Plans de prévention des risques d'inondations
 Aire élargie de l'agglomération bordelaise (arrêté préfectoral du 7 juillet 2005)

Bordeaux

1^{re} révision approuvée par délibération du Conseil de la Métropole
 en date du 16 décembre 2016



PREFECTURE DE LA GIRONDE
 Service Interministériel Régional de Défense et de Protection Civile
 Direction Départementale de l'Équipement de la Gironde
 DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT
 DE LA GIRONDE

PLAN DE PREVENTION
 DU RISQUE INONDATION





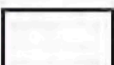
Aire élargie de l'agglomération Bordelaise

Commune de Bordeaux

Carte de zonage réglementaire

Echelle : 1 / 10 000

ZONAGE

-  Zone rouge : Elle est constituée du champ d'expansion de la crue de référence centennale et doit préserver le champ de la crue, globalement inconstructible.
-  Zone rouge hachurée bleue : Elle est constituée du secteur urbanisé situé sous moins d'1m d'eau en centennal et reste un secteur urbanisable mais avec prescriptions constructives
-  Zone rouge hachurée bleue avec liseré rouge : Elle est constituée des parties basses des secteurs urbanisés situés sous moins d'1m d'eau en centennal et sous plus d'1m d'eau en exceptionnel et reste un secteur urbanisable mais avec prescriptions constructives et limitation des établissements sensibles
-  Zone jaune : Elle est constituée du secteur urbanisé non inondable en centennal mais inondable en exceptionnel et reste un secteur urbanisable avec limitation des établissements sensibles.
-  Limite de l'emprise des crues historiques (tracé approximatif)
-  Limite communale

Les secteurs de la commune non cadastrés ne sont pas concernés par les arrêtés pris en vertu de l'article P.1.10.

